✱ Année 1957. — N° 95 A. N. Le Numéro : 15 francs. Samedi 5 Octobre 1957 ✱

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **800 fr.** ; ÉTRANGER : **2.100 fr.**
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

3e LEGISLATURE
SESSION DE 1957-1958 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 4e SEANCE

Séance du Vendredi 4 Octobre 1957.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 4501).
2. — Nomination, par suite de vacances, de deux secrétaires de l'Assemblée nationale (p. 4501).
3. — Nomination des membres des commissions (p. 4502).
Suspension et reprise de la séance.
Proclamation des membres des commissions.
4. — Commission des finances et commission des territoires d'outre-mer. — Constitution des bureaux (p. 4503).
5. — Comité constitutionnel. — Liste des candidats non parlementaires (p. 4504).
6. — Demande de prolongation de délais impartis au Conseil de la République (p. 4504).
7. — Dépôt de propositions de loi (p. 4504).
8. — Ajournement de l'Assemblée (p. 4504).

PRESIDENCE DE M. DIORI HAMANI, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du 3 octobre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

M. Eustache Cuicci. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cuicci, sur le procès-verbal.

M. Eustache Cuicci. Hier, M. le président de l'Assemblée nationale a indiqué que la proportionnelle « quantitative » avait été respectée dans la désignation des membres du bureau de l'Assemblée.

Je suppose qu'il s'agit là d'un lapsus, car c'est certainement « qualitative » que M. le président a voulu dire.

Je vous demande de vouloir bien nous en donner acte.

M. le président. Monsieur Cuicci, votre observation figurera au procès-verbal.

Il n'y a pas d'autre observation sur le procès-verbal ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

NOMINATION, PAR SUITE DE VACANCES, DE DEUX SECRETAIRES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacances, de deux secrétaires de l'Assemblée nationale.

Le groupe d'union et fraternité française et le groupe paysan ont désigné MM. René Couturaud et Etienne Toublanc.

Conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement, l'affichage de ces candidatures a été fait à 8 heures 30.

Je n'ai été saisi d'aucune opposition à ces candidatures.

En conséquence, je les déclare ratifiées et je proclame MM. René Couturaud et Etienne Toublanc secrétaires de l'Assemblée nationale.

— 3 —

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions.

La liste des candidats a été affichée.

En application de l'article 16, alinéa 5 *bis*, du règlement, elle sera ratifiée sauf opposition de cinquante membres au moins formulée avant l'expiration d'un délai d'une heure, à partir du présent avis.

La séance est suspendue jusqu'à dix heures quarante minutes.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante minutes, est reprise à dix heures quarante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.
Le délai d'une heure, prévu par l'alinéa 5 *bis* de l'article 16 du règlement pour la nomination des commissions, est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame membres des commissions générales, de la commission des immunités parlementaires et de la commission de comptabilité, les candidats présentés par les groupes.

Ce sont:

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MM. Abelin, Anthonioz, Arbeltier, Balestreri, de Baudry d'Asson, Christian Bonnet (Morbihan), Bouloux, Castera, Catoire, Chambeiron, Chatenay, Chêne, Jean-Paul David (Seine-et-Oise), Mme Degrond, MM. Alphonse Denis, Diallo Saifoulaye, Durroux, Mme Estachy, MM. Maurice Georges, Goussu, Grandin, Pierre Guillou, André Hugues (Seine), Jarrosson, Juge, Gaston Julian, Klock, Raymond Larue (Vienne), Lecœur, Lemaire, Maurice Lenormand (Nouvelle-Calédonie), Leroy, Lespiau, Morève, Nerzic, Palmero, Eugène Pebellier, Piette, Pirot, Pierre Pommier, Priou, Rolland, Maurice Schumann (Nord), Francis Vals.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Anxionnaz, d'Astier de La Vigerie, Barrachin, Georges Bidault, Billoux, Florimond Bonte, Jean Bouhey, Marcel Cachin, Chamant, Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne), Edouard Daladier, Devinat, Dronne, Gérard Duprat, Félix Gouin, Raymond Guyot, Hernu, Louis Jacquinot, July, Kriegel-Valrimont, Joseph Laniel, Pierre-Olivier Lapie, Le Bail, Jean de Lipkowski, Fernand Marin, Daniel Mayer, de Menthon, Jules Moch, Mondon (Moselle), Monin, de Moustier, André Mutter, Marcel-Edmond Naegelen, René Pleven, Pourtalet, Réoyo, Rieu, Savary, Schneiter, Robert Schuman (Moselle), Maurice Schumann (Nord), Teulé, Mme Vaillant-Couturier, M. Vassor.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

MM. Arbeltier, Baurens, Robert Besson, Boscary-Monsservin, Mme Boutard, MM. Bretin, Bricout, Charpentier, Chatelain, Davoust, Fourvel, Guibert, Antoine Guitton (Vendée), Ihuel, Juskiewenski, Laborbe, Raymond Lainé (Cher), Lalle, Lamarque-Cando, Lucien Lambert, Camille Laurens, Le Caroff, Raymond Lefranc (Aisne), Lucas, Lux, Mabrut, Gilbert Martin (Eure), Méhaignerie, Morève, Nisse, Orvoen, Pelleray, Penven, Ranoux, Rincent, Waldeck Rochet, Hubert Ruffe, Sagnol, de Sesmaisons, Sourbet, Soury, Thoral, Trémouilhe, Tricart.

COMMISSIONS DES BOISSONS

MM. Angibault, Badie, Baurens, Baylet, Bayrou, André Bégouin (Charente-Maritime), Alcide Benoît, Robert Besson, Bocoum Baréma Kissorou, Mme Boutard, MM. Bruyneel, Marcel Cartier (Drôme), Castera, Paul Coste-Floret (Hérault), Couinaud, Guy Desson, Gourdon, Guille, Henri Guissou, Laborbe, Lalle, Lecœur, Lux, René Mariat, Maurice Bokanowski, Ortlieb, Pagès, Bernard Paumier, Paul Ribeyre, Rieu, Mme Roca, MM. Waldeck Rochet, Roquefort, Joannès Ruf, Salvetat, Segelle, Sourbet, Teulé, Edouard Thibault (Gard), Toublanc, Tourné, Trémouilhe, Jean Turc, Emmanuel Véry.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

MM. Pierre André (Meurthe-et-Moselle), Badie, Bartolini, Bayrou, Lucien Bégouin (Seine-et-Marne), Bénard (Oise), Berrang, Billat, Pierre de Chevigné, Christiaens, Clostermann, Cormier, Coulibaly Ouezzin, Jean Crouzier, Jean Diat, Diori Hamani, Ducos, Joannès Dupraz, Evrard, Pierre Ferrand (Creuse), Gaillemin, Girardot, Henneguelle, Pierre Kœnig, Malleret-Joinville, Robert Manceau (Sarthe), Hervé Mao, Charles Margueritte, André-François Mercier (Deux-Sèvres), Montalat, André Monteil, Pierre Montel (Drôme), Moynet, Gabriel Paul, de Pierrebourg, Plantevin, Pranchère, Mme Prin, MM. Puy, Raymond-Laurent, Scheider, Vahé, Francis Vals, Pierre Villon.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MM. d'Astier de La Vigerie, de Baudry d'Asson, Binot, Bonnaire, Bourgeois, Boutavant, Marcel Cartier (Drôme), Cogniot, Cordillot, Coulibaly Ouezzin, Delachenal, Desouches, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Ducos, Garaudy, Mme Grappe, M. Kir, Mme Lempereur, MM. de Léotard, Le Strat, Hubert Maga, Gilbert Martin (Eure), Mlle Marzin, MM. Monnier, Maurice Nicolas (Seine), Perche, Pierrard, Prisset, Henri Queuille, Raingeard, Rey, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Tamarelle, Thamier, Henri Thébault, Tourtaud, Trémolet de Villers, Tubach, Philippe Vayron, Verdier, Viallet, Viatte.

COMMISSION DE LA FAMILLE, DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

MM. Arbogast, Noël Barrot, Bénard (Oise), Maurice Béné, Bouloux, Jean Cayeux, Chatelain, Coirre, Conombo, Courrier, Cupfer, Damasio, Mme Degrond, MM. Depreux, Doutrellot, Mme Duvernois, MM. Pierre Ferrand (Creuse), Fulchiron, Gaborit, Gaillemin, Girard, Gosset, Guislain, Henri Guissou, Michel Jacquet, Henri Lacaze, Mahamoud Harbi, Pierre Monnerville, Mora, Ouedraogo Kango, Prisset, Mme Rabaté, M. Regaudie, Mmes Reyraud, Roca, MM. Roclore, Salvetat, Sauer, Savard, Segelle, Titeux, Mme Vermeersch, MM. Jean Villard, Pierre Vitter.

COMMISSION DES FINANCES

Membres titulaires.

MM. Pascal Arrighi, Raymond Boisdé, Georges Bonnet (Dordogne), Max Brusset, Caillavet, Marius Cartier (Haute-Marne), Pierre Charles, Chauvet, André Colin, Courant, Cristofol, Dagain, Darou, Marcel David (Landes), Dorey, Jacques Duclos, Frédéric-Dupont, Gabelle, Gaumont, Gosnat, Gilles Gozard, Icher, Jean-Moreau, Gaston Julian, Lamps, Tony Larue (Seine-Maritime), Francis Leenhardt, Louvel, Jean Masson, Mazier, Pierre Meunier (Côte-d'Or), Mitterrand, Panier, Paquet, Bernard Paumier, Guy Petit, Pflimlin, Tanguy Prigent, Privat, Pronteau, Ramette, Paul Reynaud, de Tinguy, Tourtaud.

Membres suppléants.

MM. Marcel Barbot, Jean Charlot, Charpentier, Chatelain, Robert Coutant, Jean-Paul David (Seine-et-Oise), Mamadou Dia, Dorgères d'Halluin, Dreyfus-Schmidt, Gérard Duprat, Durbet, Gaborit, Giscard d'Estaing, Goudoux, Hénault, Houdremont, Marcellin, Marrane, Piette, Sauvage, Savary, Temple.

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR

MM. Pascal Arrighi, Robert Ballanger, Marcel Barbot, Bouyer, Bricout, Brocas, Gilbert Cartier (Seine-et-Oise), Jean Cayeux, Chauvet, Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne), Cristofol, Dides, Dreyfus-Schmidt, Durroux, Edgar Faure (Jura), Jacques Féron, Gagnaire, Gayrard, Guille, Hersant, Hovnanian, Isorni, Guy La Chambre, Le Floch, André Lenormand (Calvados), René Mariat, Marrane, Mérigonde, Merle, Mitterrand, Montalat, Provo, Rey, Roclore, Seitlinger, Tamarelle, Tardieu, Tirolien, Vallin, Védrines, Vergès, Emmanuel Véry, Vignard, Pierre Vitter.

COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE LÉGISLATION

MM. Alloin, Berthommier, Bourbon, Briffod, Bruelle, Cherrier, Crouan, Cupfer, Edouard Daladier, Davoust, Dejean, Alphonse Denis, Depreux, Dreyfus-Schmidt, Duveau, Mme Estachy, MM. Gaumont, André Gautier, Gourdon, Halbout, Isorni, Max

Juvénal, Henri Lacaze, Jean Lefranc (Pas-de-Calais), Hubert Maga, Mailhe, André Marie, Fernand Marin, Maton, Mignot, Naudet, Maurice Nicolas (Seine), Ninine, Yves Peron, Perroy, Pianta, Plaisance, Mme Rabaté, MM. Rolland, Salliard du Rivault, Seitlinger, Fily-Dabo Sissoko, Vigier, Wasmer.

COMMISSION DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PÊCHES

MM. Adrien André (Vienne), Aubame, Bergasse, Bettencourt, Binot, Bissol, Christian Bonnet (Morbihan), Bouret, Bouyer, Cadic, Caillavet, Cance, Cermolacce, Clostermann, Crouan, Defrance, Denvers, Diallo Saïfoulaye, Marc Dupuy, Febvay, Félix-Tchicaya, Gaborit, Gautier-Chaumet, Gavini, Gravoille, Jean Guitton (Loire-Atlantique), Marcel Hamon, Henneguelle, Guy La Chambre, Léger, Maurice Lenormand (Nouvelle-Calédonie), Leroy, Liquard, Hervé Mao, Merle, Louis Michaud, André Monteil, Nerzic, Pagès, Parmentier, Gabriel Paul, Rakotovelo, Raymond-Laurent, Rousseau.

COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION ET DU TOURISME

MM. Anthonioz, Virgile Barel, Barthélemy, Alcide Benoît, Berthet, Robert Bichet, Bocoum Barèma Kissorou, Briffod, Cadic, Cassagne, Chatenay, Conombo, Coulon, Damasio, Defferre, Demusois, Dufour, Dumortier, Faraud, Fontanet, Jégorel, Juge, Leclercq, Levindrey, Liquard, Llante, Médecin, Midol, Eugène Montel (Haute-Garonne), Moynet, Marcel Noël, Parrot, Penoy, Pianta, Pinvidic, Mme Prin, MM. Henri Queuille, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Ritter, Schaff, Albert Schmitt, Pierre Souquès, Vahé.

COMMISSION DES PENSIONS

MM. Angibault, de Bailliencourt, Balestreri, Diawadou Barry, Bartolini, Lucien Bégouin (Seine-et-Marne), Berthet, Boccagny, Boni Nazi, Casanova, Cherrier, Couturaud, Delabre, Diori Hamani, Dixmier, Dufour, Faraud, Edgar Faure (Jura), Fulchiron, Mme Gabriel-Péri, MM. Joseph Garat, Garnier, Mme Rose Guérin, MM. Guibert, Pierre Guillou, Guislain, Robert-Henry Huel, Kir, Masse, Mouton, Lucien Nicolas (Vosges), Panier, Perroy, Plantier, Pierre Pommier, Ranoux, Roger Roucaute (Ardèche), Sagnol, Henri Thébault, Thoral, Tourné, Varvier, Viallet, Vignard.

COMMISSION DE LA PRESSE

MM. Virgile Barel, Baylet, Blondeau, Bône, Bonnaire, Jean Bouhey, Max Brusset, Buron, Cagne, Calas, Gilbert Cartier (Seine-et-Oise), Chastel, Chêne, de Chevigny, Coulon, Guy Desson, Douala, Roland Dumas, Marc Dupuy, Gernez, Gosnat, Gosset, Mme Grappe, MM. Gravoille, Fernand Grenier, André Hugues (Seine), Camille Laurens, Legendre, Mme Lempereur, MM. de Léotard, Lucas, Charles Lussy, Mahamoud Harbi, Bernard Manceau (Maine-et-Loire), André-François Mercier (Deux-Sèvres), Mérigonde, Monnier, Palmero de Pierrebourg, Puy, Réoyo, Fily-Dabo Sissoko, Tys, Vigier.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DE L'ÉNERGIE

MM. Alliot, de Bailliencourt, Maurice Béné, Robert Bichet, Boisseau, Brard, Brocas, Cassagne, Catoire, Jean Charlot, Pierre de Chevigné, Robert Coutant, Degoutte, Deixonne, Delabre, Roland Dumas, Engel, Evrard, Jacques Féron, Gautier-Chaumet, Goudoux, Jean Lainé (Eure), Lemaire, Letoquart, Bernard Manceau (Maine-et-Loire), André Mancey, Marcellin, Henri Martel, Michel, Eugène Montel (Haute-Garonne), Mora, Mudry, Paulin, Pelissou, Piette, Pinvidic, Paul Ramadier, Ramel, Paul Ribeyre, Roquefort, Gabriel Roucaute (Gard), Joannès Ruf, Sauvage, Edouard Thibault (Gard).

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION, DES DOMMAGES DE GUERRE ET DU LOGEMENT

MM. Barennes, Bourgeois, Bretin, Couinaud, Jean Crouzier, Defrance, Denvers, Desouches, Louis Dupont, Eudier, Etienne Fajon, Fauchon, Joseph Ferrand (Morbihan), Fourvel, Pierre Garet, Gernez, Grandin, Jean Guitton (Loire-Atlantique), Halbout, Hernu, Hovnanian, Lamarque-Cando, Lareppe, Legagneux, Léger, André Lenormand (Calvados), Le Strat, Levindrey, André Marie, Marrane, Midol, Lucien Nicolas (Vosges), Nisse, Notebart, Parmentier, Plaisance, René Pleven, Prot, Sanglier, Sauvage, Schaff, Thiriet, Tubach, Vaugelade.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

MM. Alduy, Anxionnaz, Robert Ballanger, Barrachin, Billat, Bourbon, Bouxom, Bruyneel, Paul Coste-Floret (Hérault), Jean-Paul David (Seine-et-Oise), Degoutte, Dejean, Delachenal, Demusois, Devinat, Jacques Duclos, Jacques Fourcade, Gayrard, Giscard d'Estaing, Hersant, Max Juvenal, Kriegel-Valrimont, Mme Francine Lefebvre, MM. Jean de Lipkowski, Lisette, Charles Lussy, Charles Margueritte, Maton, André Mercier (Oise), Mignot, Moisan, Notebart, Perche, Yves Peron, Ramette, Alfred Reynès, Senghor, Soustelle, Pierre-Henri Teitgen, Trémolet de Villers, Triboulet, Tsiranana, Varvier, Verdier.

COMMISSION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

MM. Alduy, Apithy, Aubame, Barry Diawadou, André Bégouin (Charente-Maritime), Charles Benoist, Berthommier, Bruelle, Buron, Cermolacce, Mohamed Saïd Cheikh, Condat-Mahaman, Coquel, Cordillot, Cuicci, Defferre, Gérard Duprat, Jacques Fourcade, Joseph Garat, Marcel Hamon, Hénault, Juskiewenski, Lisette, Llante, Malbrant, Robert Manceau (Sarthe), Mbida, Raymond Mondon (Réunion), Mudry, Naudet, Ninine, Oopa Pouvanaa, Ouedraogo Kando, Plantier, Raingeard, Rakotovelo, Sanglier, Sekou Touré, Senghor, Sidi el Mokhtar, Pierre-Henri Teitgen, Temple, Tricart, Tsiranana.

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. Alloin, Adrien André (Vienne), Ansart, Arbogast, Bacon, Besset, Raymond Boisdé, Bouret, Bouxom, Chastel, Coquel, Cormier, Robert Coutant, Couturaud, Dumortier, Louis Dupont, Duquesne, Durbet, Engel, Gagnaire, Mme Galicier, M. Pierre Garet, Mme Rose Guérin, MM. Georges Helluin, Joubert, Jourd'hui, Jean Lainé (Eure), Leclercq, Mme Francine Lefebvre, MM. Le Floch, Legagneux, Mailhe, Masse, Pierre Monnerville, Musmeaux, Ramel, Reille-Soult, Adrien Renard, Sekou Touré, Marcel Thibaud (Loire), Titeux, Ulrich, Philippe Vayron, Vuillien.

COMMISSION DES IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

Membres titulaires.

MM. Robert Ballanger, Bartolini, Berrang, Cormier, Mamadou Dia, Fulchiron, Halbout, Jean Lainé (Eure), Mailhe, Charles Margueritte, Mlle Marzin, MM. Pierre-Fernand Mazuez, Médecin, Mondon (Moselle), Montalat, Naudet, Yves Peron, Perroy, Pierrard, Seitlinger, Tirolien, Tourné.

Membres suppléants.

MM. Boni Nazi, Bourbon, Caillavet, Chastel, Delabre, Félix-Tchicaya, Gagnaire, Garnier, Goudoux, André Hugues (Seine), Pierre Kœnig, Le Strat, Marcellin, Mérigonde, Mouton, Lucien Nicolas (Vosges), Parrot, Pronteau, Savard, Henri Thébault, Tubach, Philippe Vayron.

COMMISSION DE COMPTABILITÉ

MM. Bergasse, Jean Charlot, Chauvet, Coulon, Darou, Dufour, Duquesne, Gaston Julian, Raymond Larue (Vienne), André Mercier (Oise), Pierre Souquès.

— 4 —

COMMISSION DES FINANCES
COMMISSION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Constitution des bureaux.

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée que la commission des finances se réunira ce matin à onze heures et la commission des territoires d'outre-mer cet après-midi à quinze heures pour la constitution de leurs bureaux.

— 5 —

COMITE CONSTITUTIONNEL

Liste des candidats non parlementaires.

M. le président. Je rappelle qu'aux termes de l'article 91 de la Constitution, l'Assemblée nationale doit procéder chaque année, au début de la session, à l'élection, à la représentation proportionnelle des groupes, de sept membres du comité constitutionnel, choisis en dehors de ses membres.

J'invite la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à soumettre à l'Assemblée, conformément à la résolution du 27 décembre 1946, la liste de ses candidats.

La proclamation aura lieu selon la procédure prévue par l'article 19 du règlement.

— 6 —

DEMANDE DE PROLONGATION DE DELAIS IMPARTIS AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une résolution demandant à l'Assemblée nationale une prolongation des délais prévus par l'article 20 de la Constitution concernant les projets et propositions de loi qui ont été transmis au Conseil de la République par l'Assemblée nationale.

Cette résolution sera imprimée sous le n° 5810, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

— 7 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. — J'ai reçu de M. Maurice Nicolas et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à ramener pour la femme l'âge de la retraite et de l'allocation vieillesse à soixante ans.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5808, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Frédéric-Dupont et Vigier une proposition de loi tendant à faire bénéficier des avantages en matière fiscale et postale la presse de documentation professionnelle.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5809, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Mouton et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 31 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948 modifié par l'article 13 de la loi du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre budgétaire en faveur des cercles créés et gérés par les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 5811, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 8 —

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

M. le président. Etant donné les circonstances, l'Assemblée voudra sans doute laisser à son président le soin de la convoquer. (*Assentiment.*)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix heures quarante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

Bureau définitif de l'Assemblée nationale

(nommé les 1er, 2 et 4 octobre 1957).

Président.

M. André Le Troquer.

Vice-présidents.

MM. Roger Garaudy.
Robert Bruyneel.
Hamani Diori.
MM. Pierre-Olivier Lapie.
Emile Liquard.
Mme Vaillant-Couturier.

Secrétaires.

MM. Alexandre Baurens.
René Couturaud.
Alphonse Denis.
Pierre Ferrand.
Michel Jacquet.
Hubert Maga.
Robert Manceau.
MM. Marcel Mérigonde.
Louis Michaud.
Roger Morève.
Pierre Naudet.
Mme Jeannette Prin.
MM. Michel Raingeard.
Etienne Toublanc.

Questeurs.

MM. Noël Barrot.
Auguste Joubert.
M. Pierre Mailhe.

Bureaux de commissions.

Dans sa séance du vendredi 4 octobre 1957, la commission des finances a élu:

Président: M. Paul Reynaud.
Vice-présidents: MM. de Tinguy, Pierre Meunier, Caillavet.
Secrétaires: MM. Dagain, Gaumont, Tourtaud.
Rapporteur général: M. Francis Leenhardt.

Dans sa séance du vendredi 4 octobre 1957, la commission des territoires d'outre-mer a élu:

Président: M. Ninine.
Vice-présidents: MM. Cheikh (Mohamed Saïd), Raingeard, Malbrant.
Secrétaires: MM. Barry Diawadou, Rakotovelo, Ouedraogo Kango.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 4 OCTOBRE 1957
(Application des articles 91 et 97 du règlement.)

« Art. 91. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

PRESIDENCE DU CONSEIL

8372. — 4 octobre 1957. — **M. Berthommier** demande à M. le président du conseil: 1° à quelle date il consentira à donner à l'Assemblée des informations précises sur le sort du capitaine Moureau; 2° quelles démarches ont été faites auprès du gouvernement marocain ces derniers mois; 3° quel en a été le résultat.

AFFAIRES ETRANGERES

8373. — 4 octobre 1957. — **M. Edouard Thibault** demande **à M. le ministre des affaires étrangères** s'il est en mesure de lui faire connaître les résultats des négociations franco-égyptiennes et, plus spécialement, ceux obtenus concernant la protection des intérêts culturels de notre pays en Egypte.

AFFAIRES SOCIALES

8374. — 4 octobre 1957. — **M. Bernard Paumier** signale à **M. le ministre des affaires sociales** que certains maires de communes rurales refusent d'allouer l'allocation de chômage à des ouvriers agricoles contraints au chômage partiel. Il lui demande quelle est la réglementation sur le chômage s'appliquant aux ouvriers agricoles habitant les petites localités rurales.

AGRICULTURE

8375. — 4 octobre 1957. — **M. Bernard Paumier** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** sur le fait que les crédits alloués pour: *a*) les prêts de matériels individuels; *b*) les prêts CUMA et associations sous contrat; *c*) les subventions d'utilisation (engrais, aliments calcaires, asperges), sont épuisés pour le département de Loir-et-Cher; il lui demande: 1° quel est le montant pour chacune des catégories de ces crédits: *a*) pour l'ensemble du pays; *b*) pour le département de Loir-et-Cher; 2° s'il n'envisage pas d'accorder un complément pour l'exercice en cours et, dans l'affirmative, quel en sera le montant.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

8376. — 4 octobre 1957. — **M. Penven** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** la situation d'un titulaire d'une pension militaire d'invalidité de la guerre 1939-1945 au taux de 100 p. 100 pour affection tuberculeuse, taux auquel s'ajoutent les indemnités de soins et les allocations pour quatre enfants à charge. Il lui demande: 1° de quels autres avantages particuliers (secours, bourses d'études...) peut-il prétendre en faveur de ses enfants, étant entendu qu'il ne possède aucune autre ressource; 2° ces derniers peuvent-ils être admis au bénéfice des emplois réservés aux victimes de la guerre ou à leurs ayants cause et dans quelles conditions.

8377. — 4 octobre 1957. — **M. Penven** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre:** que l'article 16 du traité de paix avec le Japon prévoir le bénéfice d'une indemnité en faveur des anciens prisonniers de guerre sous contrôle nippon; que ces dispositions sont également valables pour les héritiers; qu'il apparaît qu'aucune indemnité n'a encore été versée, à ce titre, 12 ans après le traité de paix. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre afin que soit assuré, dans les plus courts délais, le payement des indemnités en cause.

BUDGET

8378. — 4 octobre 1957. — **M. Nerzic** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que certains militaires démobilisés pouvant bénéficier des articles 40 et 49 de la loi du 31 mars 1928, concernant la chasse, ont pu s'acquitter des droits du permis, avant la décision du 13 septembre 1957, leur octroyant la gratuité et lui demande si les sommes ainsi versées peuvent être remboursées aux ayants droit et comment.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

8379. — 4 octobre 1957. — **M. Yves Peron** expose à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** que les ouvriers de la poudrerie nationale de Bergerac ont été très émus à la suite du licenciement de 66 saisonniers, cette mesure faisant suite à la réduction des heures de travail ayant entraîné une perte sensible de salaire. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour surseoir à tout nouveau licenciement et assurer le plein temps pour tous les ouvriers.

8380. — 4 octobre 1957. — **M. Vahé** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées:** 1° dans quelles conditions un lieutenant a été mis en résidence surveillée à Castres; 2° s'il est exact que celui-ci a pu pendant son séjour à Castres, avoir des influences, notamment dans certains milieux militaires et s'il n'a pas fait des conférences sur les problèmes algériens dans les casernes; 3° dans l'affirmative, quelles sanctions peuvent être prises.

EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

8381. — 4 octobre 1957. — **M. Edouard Depreux** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports** s'il ne lui paraît pas désirable que les nominations d'inspecteurs primaires prennent date au 1er septembre plutôt qu'au 1er octobre, afin que les intéressés puissent préparer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

FINANCES, AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

8382. — 4 octobre 1957. — **M. Robert Bichet** demande à **M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan:** 1° s'il est exact qu'en octobre aura lieu l'importation en France d'une quantité assez considérable de jeux automatiques destinés à être installés dans les salles de débitants de boissons; 2° quel est, en cas de réponse affirmative, le nombre d'appareils faisant l'objet d'une autorisation d'importation et le montant des devises engagées dans cette affaire; 3° s'il ne pense pas opportun de prendre toutes mesures utiles pour éviter que de telles opérations portant sur des produits inutiles, sinon nuisibles, puissent être effectuées au moment où s'impose une politique rigoureuse de restriction des importations.

8383. — 4 octobre 1957. — **M. Chène** expose à **M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan** qu'il serait souhaitable que les modalités de remboursement d'une partie des charges résultant pour les petits constructeurs du relèvement du taux d'escompte de la Banque de France, appliquées aux bénéficiaires des prêts à la construction, ayant droit à la prime de construction aux taux de 600 F et 1.000 F le mètre carré, soient appliquées à ceux bénéficiant de la prime de 480 F. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre à cet effet.

8384. — 4 octobre 1957. — **M. Réoyo** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques** que la direction des prix a préparé, en juillet, un arrêté n° 23638 autorisant le commerce de gros des eaux minérales et des boissons gazeuses à majorer ses prix de vente. Il lui demande si, dans le cadre des dérogations prévues au blocage des prix, il ne lui serait pas possible de soumettre ce dossier à l'appréciation de M. le ministre des finances, compte tenu que l'arrêt 23638 a été mis au point avant le blocage du 27 août.

INTERIEUR

8385. — 4 octobre 1957. — **M. André Beauguitte** demande à **M. le ministre de l'intérieur** les raisons pour lesquelles des emplois de chargé de mission de la protection civile n'ont pas été offerts aux inspecteurs départementaux des services d'incendie et de secours.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

8386. — 4 octobre 1957. — **M. Cagne** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones:** 1° s'il est exact que l'administration française en Algérie a fait bloquer systématiquement en poste les mandats envoyés par des Algériens travaillant en France, notamment pour les régions dites « d'isolement » des Ouadhias; 2° dans l'affirmative, quels sont les motifs d'une telle mesure qui conduit à la famine de nombreuses familles algériennes, et quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour faire cesser cette situation.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

8387. — 4 octobre 1957. — **M. Savard** signale à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** que de nombreux aveugles et grands infirmes titulaires de l'allocation principale d'aide sociale au titre de l'article 170 du code de la famille et de l'aide sociale à un taux différentiel, ne peuvent, en l'absence d'un relèvement adéquat du plafond des ressources autorisé, prétendre au bénéfice de la loi n° 57-874 du 2 août 1957, portant extension de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. Il lui demande s'il compte publier prochainement un décret relevant le plafond en question du montant de l'allocation supplémentaire, afin de donner à la loi sa pleine efficacité.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

8388. — 4 octobre 1957. — **M. Yves Peron** expose à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** que le pont sur la Dordogne reliant les localités de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) à Port-Sainte-Foy (Dordogne) étant actuellement inutilisable pour les poids lourds, il en résulte une grave perturbation dans l'économie de la région du fait que les camions et les autocars doivent emprunter un itinéraire plus long, par conséquent plus coûteux. Il lui signale, en outre, qu'un projet de construction d'un pont neuf avait été étudié et les riverains expropriés, mais qu'aucune mesure ne semble être prise pour la construction rapide de ce pont. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour mettre un terme rapide à cette situation.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

(Information.)

7620. — M. Isorni expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information** que, dans le cadre de la politique d'économie poursuivie par le Gouvernement, M. le ministre des finances a pris la décision d'arrêter les travaux d'édification de la maison de la radio commencée quai de Passy. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas opportun de profiter de cette circonstance pour rechercher un terrain autre que celui du quai de Passy, mieux adapté aux besoins d'une maison de la radiotélévision digne de notre pays et susceptible d'abriter tous les services de la radio et de la télévision, alors qu'il est avéré que le projet d'implantation actuel sur le terrain dénommé « Parc des Sports - André Rondenay », non seulement ne permet pas de réaliser ce but, mais qu'il le serait, en outre, en violation des conditions imposées par l'acte de vente dudit terrain par la ville de Paris, en date du 18 mai 1953, notamment en ce qui concerne la partie à réserver obligatoirement à des immeubles d'habitation. (*Question du 9 juillet* 1957.)

Réponse. — Une prospection systématique faite en liaison avec la ville de Paris et le secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement a montré que, seul, le terrain du quai de Passy pouvait, compte tenu des servitudes diverses, permettre la construction à Paris d'une maison de la radio digne de notre pays. Le chantier a donc été ouvert après délivrance d'un permis de construire régulier et dans le respect des règlements en vigueur ainsi que des conditions souscrites par la radiodiffusion-télévision française. Le Gouvernement n'a d'ailleurs pas décidé d'arrêter les travaux. Il en a simplement prévu l'étalement pour des raisons financières en renvoyant à 1959 la conclusion de tout nouveau marché concernant l'aménagement de l'édifice.

AFFAIRES ETRANGERES

5997. — Mme Vaillant-Couturier expose à **M. le ministre des affaires étrangères** que les associations de déportés, internés et familles des disparus ont demandé, le 22 juin 1956, au Gouvernement français de reprendre et poursuivre énergiquement, avec l'appui des puissances alliées, toutes négociations qu'il jugera utiles avec les autorités d'Allemagne occidentale afin d'obtenir d'elles les moyens de verser à toutes les victimes de la persécution nazie, reconnues telles par la loi française, une indemnisation appréciable du préjudice qui leur a été causé par leur arrestation et ses suites. Elle lui demande: *a*) si de telles négociations ont été effectivement conduites; *b*) dans l'affirmative, quel en est le résultat; *c*) dans la négative, quelles sont les intentions du Gouvernement français eu égard à ce problème et, dans tous les cas, quelles dispositions sont envisagées pour informer les intéressés. (*Question du 21 mars* 1957.)

Réponse. — Les dispositions législatives prises par la République fédérative d'Allemagne en vue de l'indemnisation des victimes de la persécution nazie étant apparues insuffisantes, le Gouvernement français est intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement fédéral pour attirer l'attention des autorités allemandes sur la gravité de ce problème et sur l'importance qu'il attachait à un règlement favorable à nos déportés. Non seulement, il a toujours réservé expressément les droits de ses ressortissants, mais encore il s'est concerté avec d'autres pays intéressés en vue de provoquer des conversations avec les autorités allemandes sur cette question. Une note a été remise le 21 juin 1956 au gouvernement fédéral par l'ambassade de France à Bonn, ainsi que par d'autres représentations diplomatiques. Constatant que les textes promulgués par la République fédérale ne prennent pas en considération le cas des anciens déportés ayant leur résidence à l'étranger, qui sont, de ce fait, écartés de tout droit à l'indemnisation, les notes émanant de ces gouvernements demandaient une modification appropriée de la législation fédérale et proposaient la constitution d'un groupe de travail réunissant les représentants du gouvernement de Bonn et des autres gouvernements intéressés en vue de discuter de la solution à apporter aux différents problèmes posés. Tout en contestant les thèses soutenues par le Gouvernement français et les gouvernements qui se sont associés à sa démarche, les autorités fédérales envisageraient cependant de créer un fonds à l'indemnisation de certaines catégories de déportés. Conformément à la position à laquelle se sont arrêtées la commission nationale des déportés et et internés résistants et la commission nationale des déportés et internés politiques, qui se sont réunies le 23 mars 1957, au ministère des anciens combattants, le Gouvernement s'efforce, en liaison avec les autres pays intéressés, de faire préciser par les autorités allemandes la substance de leurs propositions et s'emploiera à les amender éventuellement de telle façon qu'elles soient de nature à donner satisfaction aux légitimes intérêts des victimes en cause.

7836. — M. Louvel demande à **M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé des affaires marocaines et tunisiennes** comment il entend interpréter la déclaration à la presse faite récemment au Caire par le ministre tunisien de l'économie d'après laquelle la Tunisie refuserait, dorénavant, toute nouvelle aide économique de la France et s'il peut en déduire que les crédits prévus au budget pour cette aide doivent être considérés comme annulés. (*Question du 23 juillet* 1957.)

Réponse. — Le gouvernement tunisien ne nous a jamais manifesté une telle intention de ne plus solliciter l'aide économique de la France. Bien au contraire, les services tunisiens nous ont fait parvenir récemment le programme d'équipement qu'ils ont établi pour l'exercice 1957-1958 et dont ils ont demandé qu'une large fraction soit financée au moyen des fonds que la France pourra mettre à cet effet à la disposition de la Tunisie. Ils nous ont fait part, en outre, de leurs projets relatifs à l'exercice 1958-1959 pour la réalisation desquels ils souhaiteraient également obtenir une contribution du budget français.

AGRICULTURE

8014. — M. Roger Roucaute expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** la situation particulière faite aux bouchers d'Annonay (Ardèche) par suite de l'interdiction qui leur est imposée d'amener du bétail vivant de Lyon pour être abattu à l'abattoir municipal d'Annonay, tandis que des laissez-passer seraient accordés pour certaines autres villes de l'Ardèche et de la Drôme. Il lui demande: 1° pour quelles raisons ladite interdiction est-elle appliquée à la ville d'Annonay; 2° quelles mesures il compte prendre pour corriger cette situation préjudiciable à la boucherie annonéenne et aux consommateurs de cette ville. (*Question du 17 septembre* 1957.)

Réponse. — 1° Il est exact que pour des motifs d'ordre sanitaire l'abattoir municipal d'Annonay n'a pas été considéré jusqu'au 25 septembre 1957 comme étant un abattoir relié à la voie ferrée. Cette situation empêchait les usagers de cet abattoir de s'approvisionner par voie ferrée au marché aux bestiaux de Lyon-la Mouche (arrêté du 17 juillet 1957, art. 1er); 2° à la suite d'une notable amélioration de l'hygiène générale de l'abattoir, constatée par M. le directeur des services vétérinaires de l'Ardèche, il a pu être donné satisfaction aux intéressés. En effet, depuis le 25 septembre 1957, l'abattoir municipal d'Annonay figure sur la liste des « abattoirs desservis par voie ferrée ».

8028. — M. Bernard Paumier signale à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** le cas d'exploitants agricoles qui ont acheté du matériel étranger avant 1957. Il lui demande s'ils peuvent encore bénéficier de la ristourne de 15 p. 100 alors que le décret du 9 août 1957 la supprime pour le matériel agricole importé de l'étranger. (*Question du 17 septembre* 1957.)

Réponse. — Les exploitants agricoles ayant reçu livraison d'un matériel étranger antérieurement à 1957 sont assurés de bénéficier de la baisse de 15 p. 100 sur le matériel agricole, le décret du 5 août 1957 (publié au *Journal officiel* du 9 août) n'étant pas susceptible d'être applicable avant le 22 mai 1957.

8057. — M. Raymond Lainé demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** si le directeur de la caisse mutuelle d'allocations familiales agricoles de la Vendée peut valablement et souverainement refuser de son propre chef le bénéfice des prestations familiales pour une enfant de quinze ans en apprentissage pendant deux ans chez sa grand'mère (sous contrat enregistré) pour la profession de vendeuse en épicerie et tissus, avec motif que ce métier n'implique pas une formation méthodique complète, mais une simple initiation qui ne saurait dépasser six mois. Quels sont les motifs qui lui permettent de prendre cette décision. Quels sont les textes qui indiquent implicitement les professions dont les contrats d'apprentissage peuvent être réputés caducs, même après enregistrement par la chambre de commerce ou la chambre des métiers. (*Question du 17 septembre* 1957.)

Réponse. — Il est de principe constant que tout directeur de caisse d'allocations familiales agricoles, soucieux de la régularité de l'emploi des deniers dont il est responsable, peut estimer, lorsqu'il y a des doutes sérieux sur l'accomplissement des conditions d'ouverture du droit aux prestations, ne pas en être débiteur, laissant ainsi à la personne qui se prétend allocataire la faculté de porter le différend devant le contentieux de la mutualité sociale agricole. La question de savoir si et à quelles conditions la formation professionnelle — en l'espèce de vendeuse en épicerie et tissus — concernant une enfant de quinze ans munie d'un contrat d'apprentissage passé avec sa grand'mère et enregistré par la chambre de commerce ou la chambre des métiers, peut ouvrir droit aux allocations familiales en qualité d'apprentie, ne se trouve pas explicitement résolue par les textes. La formation professionnelle est à distinguer de l'apprentissage. Les conditions d'apprentissage tiennent compte des usages et des coutumes de la profession, notamment des règles établies par les chambres de commerce, les chambres de métiers, les comités départementaux de l'enseignement technique et les commissions locales professionnelles et sous le contrôle et la garantie des associations professionnelles (article 3 du livre 1er, titre I du code du travail).

EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

7354. — M. Tourné demande à **M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports:** 1° quelles sont les mesures qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour assurer une rentrée scolaire normale dans le département des Pyrénées-Orientales le 1er octobre 1957, en ce qui concerne: *a*) les écoles primaires; *b*) les centres d'apprentissage; *c*) les cours complémentaires; *d*) les collèges techniques; *e*) les lycées et collèges; 2° quel est le nombre de classes nouvelles qui sont prévues pour chacune des catégories précitées;

3° quel est le nombre de nouveaux postes d'instituteurs et de professeurs prévus pour la future rentrée scolaire. (*Question du 19 juin 1957.*)

Réponse. — I. — Enseignement du premier degré. — 1° Mesures prises pour assurer une rentrée scolaire normale dans les écoles primaires du département des Pyrénées-Orientales: *a*) locaux: les maires des communes où des ouvertures de classes ont été prévues à la rentrée d'octobre en raison de l'augmentation des effectifs ou de transfert de population ont donné l'assurance formelle que ces classes pourront fonctionner normalement le 1er octobre 1957, soit dans des locaux aménagés, soit dans des locaux construits pendant les grandes vacances, soit enfin dans des classes préfabriquées dont commandes ont été passées immédiatement après que les décisions ministérielles portant création d'emplois ont été connus; *b*) personnel: le personnel titulaire, stagiaire ou remplaçant est en nombre largement suffisant pour assurer le service. Le personnel de remplacement également: la moitié au moins des candidats et candidates reçus chaque année dans les établissements du second degré du département et se destinant à l'enseignement primaire public est dirigée vers les départements déficitaires. Il peut donc être pourvu sans difficulté aux remplacements (congés, stages, postes supplémentaires, etc.); 2° nombre de nouveaux postes d'instituteurs nécessaires prévus pour la rentrée scolaire: les classes dont l'ouverture a été autorisée le 1er octobre 1957, soit: 5 classes maternelles, 28 classes primaires, 19 classes de C. C. (16 d'enseignement général, 3 spécialisées pour l'enseignement agricole et ménager agricole) paraissent devoir être en nombre suffisant pour faire assurer normalement le service. Si des faits nouveaux actuellement imprévisibles intervenaient à la rentrée scolaire, il serait possible d'envisager des ouvertures nouvelles par des transferts de postes, soit parce que les prévisions faites ne sont pas réalisées dans certaines écoles, soit parce que des effectifs en baisse dans d'autres écoles permettraient éventuellement d'envisager ces transferts. Si cette mesure restait insuffisante, la possibilité d'ouvrir des classes supplémentaires serait examinée, sur la proposition qui en serait faite par M. l'inspecteur d'Académie dès qu'il aurait pu se rendre compte des conditions dans lesquelles se serait effectuée la rentrée scolaire. II. — Enseignement du second degré. — 1° Pour faire face à la montée des effectifs, des programmes d'extension par constructions et aménagements sont établis tant pour le collège de jeunes filles de Perpignan que pour les collèges de Prades et de Céret, et ces établissements devraient être en mesure d'accueillir, dans les années à venir, les effectifs prévus; 2° trois groupes de deux classes démontables seront mis en place, pour la rentrée, au lycée de garçons de Perpignan; 3° chaires créées dans les établissements du second degré: collège de Céret: 1 chaire de sciences naturelles; lycée de garçons de Perpignan: 1 chaire d'histoire, 2 chaires de lettres; collège de jeunes filles de Perpignan: 1 chaire de mathématiques, 1 chaire de sciences naturelles, 1 chaire d'histoire, 3 chaires de lettres; collège de garçons de Prades: 1 chaire d'anglais; collège de jeunes filles de Prades: 1 chaire de lettres. III. — Enseignement technique. — Des projets importants sont actuellement à l'étude (construction d'une cité scolaire à Perpignan) mais ne pourront être réalisés dans un proche avenir. Pour la rentrée scolaire de 1957 une section commerciale « spéciale B », une seconde classe de 1re secrétaire, et une seconde de classe de 3e ont été créées au collège technique de filles de Perpignan. Pour le centre d'apprentissage filles, un programme d'extension de 160 millions sera incessamment mis en chantier. Cinq postes nouveaux ont été créés dans cet établissement. Enfin, des instructions ont été données aux autorités académiques locales et aux chefs d'établissements d'accueillir le nombre maximum possible d'élèves.

ENERGIE

7462. — **M. Roger Roucaute** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'énergie** que, depuis le 26 avril dernier, la question de la revalorisation des traitements et salaires des personnels des industries électriques et gazières est soumise à l'arbitrage du Gouvernement; qu'aucune décision n'est intervenue jusqu'à ce jour; et lui demande les mesures qu'il compte prendre afin que ce problème soit réglé dans les plus brefs délais. (*Question du 26 juin 1957.*)

Réponse. — M. le secrétaire d'Etat à l'énergie informe M. Roger Roucaute qu'il a, dès la prise de possession de son ministère pris contact à ce sujet, avec les organisations du personnel d'Electricité de France. Un accord est intervenu le 27 juillet 1957, aux termes duquel un acompte exceptionnel pour 1957, égal à 30 p. 100 de la rémunération mensuelle, avec minimum de 13.800 F, a été prévu pour le courant août en faveur du personnel en activité, et un crédit de 280 millions affecté aux retraites. En outre, M. le secrétaire d'Etat à l'Energie a donné instructions aux directions générales du gaz et de l'électricité, de se rapprocher du personnel en vue de réexaminer certains aspects du problème.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

7676 — **M. Courrier** demande à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** s'il est exact que la sécurité sociale fournit des fonds à certains organismes d'information, de propagande, de lutte contre l'alcoolisme et, dans l'affirmative, quels sont ces organismes et quelles sont les sommes ainsi versées pour chacun d'eux en 1952, 1953, 1954, 1955 et 1956. (*Question du 11 juillet 1957.*)

Réponse. — Dans le cadre de l'action sanitaire et sociale, menée selon les directives que le comité technique d'action sanitaire et sociale est légalement appelé à définir, les caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales participent, directement et indirectement, à la lutte contre l'alcoolisme. C'est ainsi qu'elles sont, d'une manière générale, amenées à collaborer activement avec les organismes ou institutions spécialisées dans cette lutte. En ce qui concerne plus spécialement l'information et la prévention antialcooliques, les caisses de sécurité sociale sont en rapport avec des organismes tels que les centres départementaux et interdépartementaux d'éducation sanitaire, le comité national et les comités départementaux de défense contre l'alcoolisme, l'Alliance nationale contre la dépopulation (qui axe en grande partie son action sur la lutte antialcoolique), la Croix bleue... ou avec des groupements locaux (Face à l'alcoolisme, La Vie libre, la Croix d'or, etc.). Leur collaboration avec ces organismes est à la fois technique et financière. Elles participent aux travaux des centres et comités (représentation dans les organismes de gestion, participation aux journées d'études, etc.). Elles se munissent auprès d'eux des instruments de propagande (tracts, affiches, revues) dont elles ont la possibilité d'assurer la diffusion. Elles participent financièrement à leur fonctionnement sous forme de subventions, soit d'un caractère général, soit à l'occasion d'activités particulières (expositions, projections cinématographiques). Des enquêtes ont été menées pour les années 1955 et 1956, sur la participation des organismes de sécurité sociale à la lutte antialcoolique, mais leurs activités dans ce domaine et plus spécialement au regard de la propagande peuvent difficilement être chiffrées; les dépenses en résultant s'insèrent, en effet, dans les dépenses plus générales d'éducation sanitaire, sans compter l'action propre des caisses dans le fonctionnement quotidien de leurs services. En soulignant donc la portée très relative des chiffres et en faisant toutes réserves sur les erreurs inévitables d'une récapitulation sommaire, l'exploitation des enquêtes fait apparaître un effort accru des organismes de sécurité sociale en faveur des comités de défense contre l'alcoolisme: 6.500.000 F environ en 1956 au lieu de 810.000 F environ en 1955. En outre, et pour cette même année 1956, 18 millions environ sont allés soit aux centres départementaux d'éducation sanitaire pour leur action antialcoolique, soit aux autres groupements mentionnés plus haut. En face de ces dépenses, il y a lieu de mettre le coût de l'alcoolisme. L'honorable parlementaire n'ignore pas les chiffres donnés dans la seconde enquête publiée par le comité d'enquête sur les coût et le rendement des services publics. Le coût de l'alcoolisme, en France, a été évalué à 215 milliards de dépenses publiques, dont la répartition s'analyse ainsi: sécurité sociale, 115 milliards; justice et services pénitentiaires, 9 milliards; assistance imputable à l'alcoolisme: Etat, 33 milliards; départements et communes, 36 milliards; dépenses hospitalières imputables à l'alcoolisme à l'exception des prix de journée, 22 milliards.

Erratum.

Dans les scrutins nos 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, le nom de M. Gaumont doit être rayé des rubriques où il figure et placé dans la rubrique des députés absents par congé.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.